

Restructuration de la gouvernance des Ministères en français

Présentation à l'assemblée générale des MiF

Une gouvernance plus légère, plus claire et davantage orientée vers la mission



7 novembre 2026

Membres du comité de restructuration :

Darla Sloan
Florence Bukam
Ernest Njiemoun
Albertine Chokote Naoue

Soutenus par :

Ruth Sandeu
Caroline Penhale
Stéphane Godbout

1. Pourquoi revoir la gouvernance?

Croissance

Nouvelles communautés francophones et besoins accrus d'accompagnement.

Interculturalité

Développer une vision commune dans une réalité francophone de plus en plus diversifiée.

Lourdeur

Chevauchement entre AG, CA, exécutif et comités; répétition des mêmes travaux.

Finances

Mieux distinguer budget de fonctionnement (priorités de la Table) et Fonds de placement.

Relève

Réduire la sursollicitation et développer de nouveaux leaders de toutes catégories.

Le cœur de la réforme : simplifier la structure afin de réorienter l'énergie vers la mission, la croissance et le leadership.

2. Les principes qui guident la réforme

Mission avant structure

Soutenir la mission des MiF et l'identité bilingue de l'Église.

Subsidiarité et clarté

Distinguer décision, recommandation, consultation, soutien et administration.

Allègement

Limiter le nombre d'instances permanentes pour une meilleure efficacité.

Participation pancanadienne

Inclure différentes régions et réalités francophones.

Interculturalité et inclusion

Faire place aux communautés historiques et émergentes.

Compétence et relève

Rechercher les compétences et développer de nouveaux leaders.

Imputabilité

Rendre responsabilités, ressources et décisions compréhensibles.

3. Le changement proposé

Une structure centrée sur quatre composantes permanentes, complétée par des groupes de travail au besoin.

Assemblée générale

Concertation, vision, formation, priorisation et bilan.
Au moins deux rencontres par année (une en présence).

Conseil de la Table

Nouvelle instance de 9 personnes : gouvernance, planification, décisions déléguées, avis et recommandations.

Comité des nominations

Maintenu : composition, relève, développement du leadership et recommandations de nominations.

Comité aviseur du Fonds

À créer : avis sur orientations, règles, projets, reddition de comptes et révision des termes du Fonds.

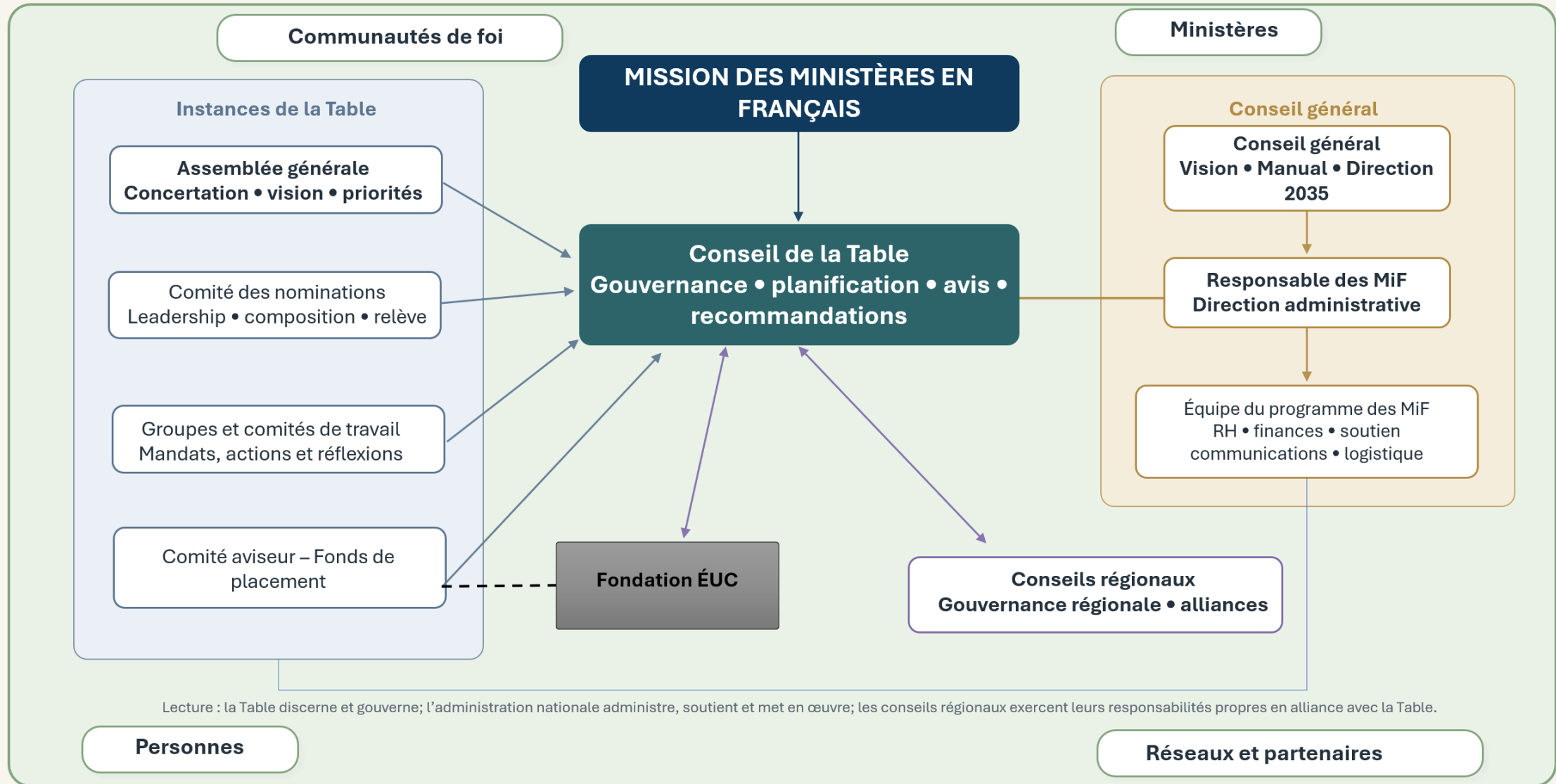
Le CA et le Comité exécutif actuels seraient abolis à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure.

4. Une gouvernance organique et non hiérarchique

Organigramme fonctionnel – Table des Ministères en français – Église Unie du Canada

Modèle organique non hiérarchique : gouvernance, administration et écosystème missionnaire

Écosystème missionnaire des MiF



5. Le Conseil de la Table : cœur de la nouvelle gouvernance

9 personnes

**dont 3 officiers membres
de l'ÉUC**

Présidence

Secrétariat

Responsable du Comité
aviseur du Fond de placement

- Organiser les assemblées générales avec le personnel de l'Église Unie.
- Traduire les consensus de l'AG en priorités et plans de travail réalistes.
- Créer et suivre les groupes ou comités de travail requis.
- Exercer les responsabilités attribuées à la Table par les alliances.
- Suivre les décisions financières et soulever les enjeux de ressources.
- Exercer les responsabilités relatives au Fonds qui seront confirmées, avec l'appui du Comité aviseur.

**Les personnes sont choisies pour agir dans le meilleur intérêt de la mission de la Table et des MiF,
non comme représentantes de leur communauté.**

6. Appartenance aux MiF et à la Table

Ministère en français

Est reconnu un ministère dont les activités, communications et gouvernance se déroulent principalement en français. Un ministère principalement actif dans une autre langue que le français ou l'anglais peut aussi être reconnu par la Table selon ses critères et son processus.

Faire partie de la Table

Les personnes issues d'un Ministère en français reconnu sont pleinement affiliées à la Table. La Table peut aussi affilier des personnes francophones de l'Église Unie souhaitant contribuer significativement à la mission des MiF.

Participation

Les activités demeurent ouvertes à toute personne intéressée. Le droit de vote et l'admissibilité aux fonctions électives sont réservés aux personnes pleinement affiliées à la Table.

Une approche fondée sur la souplesse, l'inclusion, le discernement et la collaboration, dans le respect de l'identité et de la capacité d'accueil des MiF.

7. Clarifier qui fait quoi

Conseil général

Responsabilités prévues au Manuel; orientations nationales, cadre normatif et budget.

Conseils régionaux

Gouvernance régionale; relations pastorales; responsabilités conjointes lorsque prévues aux alliances.

Table / Conseil

Concertation, priorités, recommandations et pouvoirs confiés par le Conseil général ou les alliances.

Administration MiF

Coordination, soutien, mise en œuvre et administration selon les responsabilités et délégations.

La réforme clarifie les champs d'autorité de la Table.

8. Fonds des Ministères en français : une révision à entreprendre

Situation actuelle

Le mandat de 2019 demeure le document de référence. Il prévoyait une distribution annuelle d'au moins 3,5 %; le taux est maintenant légèrement supérieur à 4 %.

Question stratégique

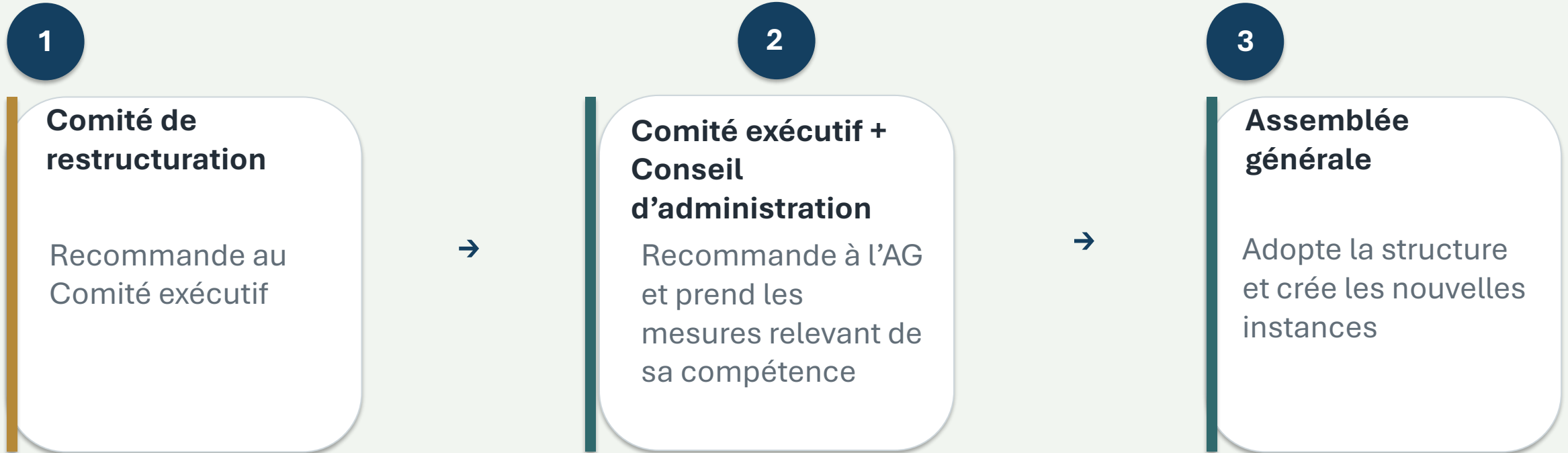
Les termes peuvent être modifiés. Une révision pourrait notamment prévoir la protection d'une partie ou de la totalité du capital.

Recommandation

Révision formelle après consultation du Comité aviseur et en collaboration avec la Fondation : capital, distribution, critères, processus et reddition de comptes.

Toute modification définitive doit être soumise aux instances ayant l'autorité requise.

9. Mise en œuvre : une transition sans vide de gouvernance



Le projet de résolution prévoit l'entrée en vigueur dès la fin de l'Assemblée générale ayant approuvé la restructuration. Les dossiers, responsabilités et mandats sont ensuite transférés de façon ordonnée.

10. Projet de résolution pour l'Assemblée générale

Orientation recherchée : libérer de l'énergie de gouvernance pour la mission, la croissance et le développement des MiF.

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration;

ATTENDU les travaux de consultation et de restructuration réalisés en 2026;

ATTENDU la volonté de doter les Ministères en français d'une gouvernance plus fonctionnelle, efficace, claire, inclusive et orientée vers la mission;

IL EST proposé par _____ et appuyer par _____ d'adopter la nouvelle structure de gouvernance des Ministères en français telle que présentée à l'Assemblée générale, sous réserve des ajustements de concordance nécessaires aux règlements et documents de gouvernance;

IL EST RÉSOLU de confirmer l'abolition, à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure (7 novembre 2026), du conseil d'administration et du comité exécutif actuels ainsi que des autres comités permanents actuels, sauf le Comité des nominations;

IL EST RÉSOLU de maintenir l'Assemblée générale de la Table des Ministères en français comme instance de concertation, de vision, de priorisation et d'exercice des pouvoirs qui lui sont réservés;

IL EST RÉSOLU de maintenir le Comité des nominations comme comité stratégique permanent;

10. Projet de résolution pour l'Assemblée générale (Suite 1)

IL EST RÉSOLU de créer un Conseil de la Table des Ministères en français composé de neuf membres, dont trois officiers membres de l'Église Unie du Canada (une personne présidente, une personne secrétaire et la personne responsable du Comité aviseur du Fonds de placement);

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Conseil de la Table à créer des groupes ou comités de travail à mandat défini lorsque cela est nécessaire à la réalisation des priorités des MiF, en tenant compte des ressources et des bénévoles disponibles. Ces comités pourraient, après quelques années, devenir permanents avec l'accord de l'Assemblée générale, si les besoins sont récurrents et les ressources et les bénévoles mobilisés le permettent;

IL EST RÉSOLU de prévoir la création d'un Comité aviseur du Fonds de placement, dont le mandat définitif sera établi en conformité avec les responsabilités de la Fondation et des autres instances compétentes dont le Conseil de la Table des MiF;

IL EST RÉSOLU que la nouvelle structure entre en vigueur dès la fin de l'Assemblée générale l'ayant approuvée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser les instances et personnes responsables de la transition à effectuer les actes nécessaires au transfert ordonné des dossiers, responsabilités, mandats et travaux en cours vers les nouvelles instances, dans le respect des décisions de la présente Assemblée.

10. Projet de résolution pour l'Assemblée générale (Suite 2)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de mandater le Conseil de la Table afin qu'il entreprenne, après consultation du Comité aviseur du Fonds de placement et en collaboration avec la Fondation, une révision des termes du Fonds des Ministères en français, notamment quant à la protection éventuelle d'une partie ou de la totalité du capital, à la politique de distribution, aux critères d'utilisation et à la reddition de comptes, et qu'il soumette toute modification aux instances compétentes pour approbation.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de mandater le Conseil de la Table de clarifier le quorum applicable aux différentes instances en fonction, notamment, des nouvelles règles d'affiliation aux MiF.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au Conseil général de l'Église Unie du Canada d'implémenter sans délai une solution visant à pouvoir accorder le statut de membre aux personnes des nouvelles communautés francophones.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au Conseil de la Table d'évaluer la nouvelle structure après trois ans et de soumettre à l'Assemblée générale de la Table ses recommandations découlant de son évaluation.

10. Projet de résolution pour l'Assemblée générale (Suite 3 et fin)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de nommer les personnes suivantes :

- Conseil de la Table des MiF :
 - Les 5 personnes suivantes avec un mandat de 2 ans :
 - Les 4 personnes avec mandat d'un an (mandat renouvelable pour deux ans) :
 - De ces 9 personnes, les 3 officiers membres de l'Église Unie du Canada suivants : présidence du Conseil de la Table, secrétaire du Conseil de la Table et la personne responsable du Comité aviseur du Fonds de placement
- Comité de nomination :
- Comité aviseur du Fonds de placement (5 personnes) :

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de constater la complétion des travaux du comité de restructuration de la Table des MiF et, par conséquent, de mettre fin à son existence.